



Republique Française

MAIRIE de BAYONVILLE-SUR-MAD

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de BAYONVILLE SUR MAD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame **Marie-Line ROCH**, Maire.

Nombre de membres :	
En exercice :	11
Présents :	11
<hr/>	
Votants :	11

DATE DE CONVOCATION: 28 février 2025

PRESENTS: MM. ADAM. BELGRINE. CHANTRAINE. FISCHER. SIMON. TRAVERSA. VINCENT. Mmes BIGEL. OSTERTAG. PETITNICOLAS.

ABSENT, excusé:

SECRETAIRE DE SEANCE: M. Patrick CHANTRAINE

2025-001: OBJET: TRAVAUX EN FORET 2025 :

Le Conseil Municipal de BAYONVILLE SUR MAD vote le programme de travaux en forêt prévu pour l'année 2025 :

Détail des travaux :

- Travaux sylvicoles route forestière
- Réseau de desserte :
- Entretien des accotements et talus
- Entretien de la végétation sur les plateformes

Pour un montant 2090 € HT.

2025-002: OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION GRAINES D'ART :

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote d'une subvention d'un montant de 600 Euros à l'association la Vallée Buissonnière pour son projet Graine d'art 2025.

Monsieur Émile FISCHER membre de l'association La Vallée Buissonnière ne prend pas part au vote.



2025-003: OBJET : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS M57 :

Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser un taux de fongibilité sur le Budget Communal M57.

- De 7.5% maxi pour la section de fonctionnement,
- De 7.5% maxi pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Autorise Madame le Maire à procéder, à compter du 7 mars 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, ou à 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et à 7.5% des dépenses réelles de la section d'investissement du Budget communal M57.

2025-004: OBJET : Dissolution du syndicat intercommunal du réseau câblé du Rupt de Mad et du réémetteur de WAVILLE :

Le conseil, après en avoir délibéré émet un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal du réseau câblé du Rupt de Mad et du réémetteur de WAVILLE.

